

RF Sous Préfecture de Narbonne
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/04/2022 011-211101720-20220406-DE_2022_802-DE

République française

DEPARTEMENT DE L'AUDE - Commune de HOMPS

Séance du mercredi 06 avril 2022

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 18/03/2022

Présents : 13

L'an deux mille vingt-deux et le six avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Dominique COMBE, en salle du Conseil Municipal

Votants: 14

Présents : Martial BESSIEUX, Béatrice BORT, Guy BOURDON, Anick COMBE, Dominique COMBE, Edith ESCOURROU, Virginie FONGARO, Anthony LOPEZ, Michel LOPEZ, Christine MOREL, Alexandre PACHOUTINSKY, Chantal ROLLAND, Claude SANTORO

Secrétaire de séance:
Edith ESCOURROU

Représentés: Alda PENALA

Excusés: Sylvain RIVIER

Absents:

Objet: Approbation Compte de Gestion M14 2021 - DE_2022_802

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Dominique COMBE

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures sur l'exercice 2021:

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 du BUDGET PRINCIPAL, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré Affichage le jeudi 28 avril 2022

Madame le Maire

Béatrice BORT

